Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 24 février 2020 à 8 h 30

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture de la séance

10.02 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement

10.03 Période de questions du public

40 – Réglementation

40.01 Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 667 000 $ pour le financement des travaux de réfection routière - Règlement 0820-001 (PTI 2020-2021-2022).

40.02 Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 5 114 000 $ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments de l'arrondissement - Règlement 0820-002 (PTI 2020-2021-2022).

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CA : 40.01

2020/02/24
08:30

Dossier # : 1202714001

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 3 667 000 $ pour le financement des travaux de réfection routière - Règlement 0820-001 (PTI 2020-2021-2022)

ATTENDU que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme d'immobilisations de l'arrondissement;
ATTENDU qu'avis de motion du règlement a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 4 février 2020 par la résolution numéro CA20 28 033;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 0820-001 a été déposé à la séance du conseil d'arrondissement du 4 février 2020 par la résolution CA20 28 033;

ATTENDU qu'une copie du règlement et du sommaire décisionnel ont été remis aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

LE TOUT, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ;

il est recommandé:

D'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 3 667 000 $ pour le financement des travaux de réfection routière - Règlement numéro 0820-001, sujet à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Signé par Daniel LE PAPE **Le** 2020-02-20 16:42

Signataire : Daniel LE PAPE

directeur(trice) d'arr. (arr.> 60 000)
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1202714001

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 3 667 000 $ pour le financement des travaux de réfection routière - Règlement 0820-001 (PTI 2020-2021-2022)

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Edwige NOZA
Secrétaire recherchiste

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1202714001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 3 667 000 $ pour le financement des travaux de réfection routière - Règlement 0820-001 (PTI 2020-2021-2022)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 3 667 000 $ dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022 pour la réalisation du programme de réfection routière de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Règlement numéro 0820-001.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 28 286 - Approuver le budget incluant la liste des projets du programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022 de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève de même que les montants d'investissement et les sources de financement prévus pour ces projets et d'en approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal (1192714047).

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement à portée globale (parapluie) d'une valeur de 3 667 000 $ pour la réalisation du programme de réfection routière.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation des projets d'immobilisations.
L'approbation du règlement d'emprunt permettra d'enclencher le processus d'appels d'offres et par la suite de procéder à l'octroi de contrats pour les programmes de réfection routière.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit:
Investissement nets: 3 667 000 $

Le PTI 2020-2021-2022 adopté est réparti comme suit:

	55706	Programme de réfection routière	2020	2021	2022	TOTAL
180961	20 55706 010	Réfection de trottoirs et de bordures	300	300	250	**850**
180962	20 55706 020	Réfection diverses rues de l'arrondissement	1000	1000	300	**2 300**
180963	20 55706 030	Honoraires services professionnels pour réfection des rues	246	194	77	**517**
		Total programme de réfection routière	**1 546**	**1 494**	**627**	**3 667**

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion, présentation et dépôt d'un projet de règlement au conseil d'arrondissement du 4 février 2020;

- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement du 3 mars 2020;
- Approbation du règlement règlement d'emprunt par le ministère des Affaires Municipales;
- Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Hugo PEPIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Octavian Stefan ARDELEAN, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Lecture :

Octavian Stefan ARDELEAN, 24 janvier 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Edwige NOZA
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-23

Daniel LE PAPE
directeur(trice) d'arr. (arr.> 60 000)

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CA : 40.02

2020/02/24
08:30

Dossier # : 1202714002

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 5 114 000 $ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments de l'arrondissement - Règlement 0820-002 (PTI 2020-2021-2022)

ATTENDU que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme d'immobilisations de l'arrondissement;
ATTENDU qu'avis de motion du règlement a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 4 février 2020 par la résolution numéro CA20 28 032;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 0820-001 a été déposé à la séance du conseil d'arrondissement du 4 février 2020 par la résolution CA20 28 032;

ATTENDU qu'une copie du règlement et du sommaire décisionnel ont été remis aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

LE TOUT, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ;

il est recommandé:

D'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 5 114 000 $ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments administratifs - Règlement 0820-002, sujet à l'approbation des personnes habiles à voter et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Signé par Daniel LE PAPE **Le** 2020-02-20 16:43

Signataire : Daniel LE PAPE

directeur(trice) d'arr. (arr.> 60 000)
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1202714002

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 5 114 000 $ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments de l'arrondissement - Règlement 0820-002 (PTI 2020-2021-2022)

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Edwige NOZA
Secrétaire recherchiste

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1202714002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 5 114 000 $ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments de l'arrondissement - Règlement 0820-002 (PTI 2020-2021-2022)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 5 114 000 $ dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022 pour la réalisation du programme de réfection des bâtiments de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Règlement numéro 0820-002.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 28 286 - Approuver le budget incluant la liste des projets du programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022 de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève de même que les montants d'investissement et les sources de financement prévus pour ces projets et d'en approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal (1192714047).

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement à portée globale (parapluie) d'une valeur de 5 114 000 $ pour la réalisation du programme de réfection des bâtiments.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation des projets d'immobilisations.
L'approbation du règlement d'emprunt permettra d'enclencher le processus d'appels d'offres et par la suite de procéder à l'octroi de contrats pour les programmes de réfection des bâtiments.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit:
Investissement nets: 5 114 000 $

Le PTI 2020-2021-2022 adopté est réparti comme suit:

	44506	Programme de réfection des bâtiments de l'arrondissement	2020	2021	2022	TOTAL
180956	20 44506 010	Réfection et équipements bâtiments administratifs	49	150	2 000	**2 199**
180957	20 44506 020	Réfection du Point de service Sainte-Geneviève	400	0	0	**400**
180958	20 44506 030	Réaménagement - cour de voirie - travaux publics	767	1 233	0	**2 000**
180959	20 44506 040	Entrepôt - travaux publics	115	0	0	**115**
180960	20 44506 050	Honoraires services professionnels pour réfection des bâtiments	50	50	300	**400**
		Total programme de réfection des bâtiments	**1 381**	**1 433**	**2 300**	**5 114**

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion, présentation et dépôt d'un projet de règlement au conseil d'arrondissement du 4 février 2020;

- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement du mardi 3 mars 2020;
- Approbation des personnes habiles à voter;
- Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter;
- Approbation du règlement règlement d'emprunt par le ministère des Affaires Municipales;
- Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Hugo PEPIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Octavian Stefan ARDELEAN, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Lecture :

Octavian Stefan ARDELEAN, 24 janvier 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Edwige NOZA
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-23

Daniel LE PAPE
directeur(trice) d'arr. (arr.> 60 000)